



## NOTE D'ANALYSE

# LE MAROC : UNE DÉMOCRATIE ?

*Un état des lieux des libertés démocratiques*

Note d'information et de plaidoyer,  
service Mobilisation citoyenne  
et politique de Solsoc

 SolsocASBL

 [twitter.com/Solsoc](https://twitter.com/Solsoc)

 [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)

 [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)

[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)

**Janvier 2024**

## RÉSUMÉ

Selon le premier article de la constitution, « le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale ». Mais dans quelle mesure cette affirmation reflète-t-elle la réalité des faits ?

Cette analyse met en lumière divers aspects de la société marocaine, notamment la démocratie, la laïcité, et le rôle des femmes. Nous allons voir comment les tensions entre la constitution démocratique et les pouvoirs étendus du roi empêchent, jusqu'à présent, un développement adéquat des valeurs et des pratiques démocratiques, soulignant aussi l'instrumentalisation de l'Islam dans la politique.

Suite au Printemps arabe en 2011, le Maroc a introduit des réformes constitutionnelles, mais celles-ci n'ont pas été pleinement appliquées. La société reste globalement conservatrice. Les droits humains sont bafoués, avec des actes de torture signalés, des restrictions sur la liberté d'expression, et un contrôle accru sur les médias. La répression politique a affaibli la presse d'opposition, les syndicats, et la gauche politique.

L'analyse aborde également la situation des femmes, mettant en avant la réforme de la Moudawana en 2004. Celle-ci a amélioré formellement les droits des femmes, mais les défis persistent. Les activistes dénoncent les inégalités criantes et la nécessité de changer les mentalités. Les associations locales partenaires de Solsoc, telles que AJR, AFAQ, et IFAAP, jouent un rôle important dans la promotion de la démocratie participative, en encourageant la participation citoyenne, à travers le renforcement des canaux démocratiques existants et la sensibilisation des citoyens et citoyennes à leurs droits.

## MESSAGES CLÉS

### (Revendications)

- Solsoc demande à la Belgique dans le cadre de ses relations diplomatiques avec le Maroc, d'insister sur le respect de la liberté d'expression et la liberté des médias, l'espace civique à accorder à la société civile et aux défenseur.euse.s des droits humains et des minorités.
- Solsoc demande à la coopération belge au Maroc de soutenir davantage les organisations et associations qui luttent pour la liberté d'expression, la démocratie locale et l'émancipation des femmes.

# LE MAROC : UNE DÉMOCRATIE ?

## Un état des lieux des libertés démocratiques

Solsoc – janvier 2024

### 1. LA DÉMOCRATIE AU MAROC : CE QUE DIT LA CONSTITUTION

Selon l'article 1 de la Constitution, le Maroc est « une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale ». Le Parlement est composé de deux chambres qui exercent le pouvoir législatif, la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers, élues au suffrage universel. Cependant, le roi, en tant que chef de l'État, dispose de pouvoirs étendus, notamment celui de nommer le chef du gouvernement et tous ses membres issus du parti qui remporte les élections. Le roi peut dissoudre les deux chambres par décret royal et déclarer l'état d'urgence.

Il est le chef des forces armées et du Conseil suprême du pouvoir judiciaire. Mohammed VI, actuel souverain du Maroc et considéré comme descendant direct du prophète Mahomet, jouit également du titre de « commandeur des croyants », se positionnant dès lors non seulement comme une autorité politique, mais aussi religieuse.

En 2011, le Maroc est touché par le Printemps arabe et connaît une série de manifestations populaires. Pour calmer les esprits, le roi fait approuver de nouvelles réformes de la Constitution par référendum qui donne plus de pouvoirs au Parlement. Malgré cette nouvelle constitution, les gouvernements n'ont pas procédé à l'adaptation des lois correspondantes. Au contraire, si durant

les années 90 et au début des années 2000 le Maroc était réputé comme une exception positive dans une région entourée de gouvernements répressifs, après le printemps arabe, les autorités ont commencé à mettre un frein, voire à revenir, sur les réformes entreprises.

### 2. LA PLACE DE LA RELIGION

La société marocaine est globalement conservatrice et traditionnelle. Tous les partis, même à gauche, se réfèrent à l'Islam comme une identité partagée d'unité nationale. Il faut remarquer qu'entre les années 1960 et 1970, il y a eu un changement dans la manière de concevoir la place de la religion dans l'État. Utilisé d'abord dans sa dimension identitaire qui renvoyait à l'appartenance à un groupe (le monde musulman), avec peu de conséquences sur la politique intérieure. L'Islam est ensuite devenu une source de légitimité du pouvoir en place<sup>1</sup> et un moyen de délégitimation des opposants politiques<sup>2</sup>.

Le renforcement du conservatisme et la réduction de l'espace civique ont mené à un affaiblissement de la gauche et du mouvement laïque, la limitation des cours de philosophie à l'université et l'encouragement des écoles coraniques<sup>3</sup>. L'instrumentalisation de la religion sur la scène politique régionale et internationale<sup>4</sup> a contribué à la limitation des droits des Marocain.e-s, a permis l'application de verrous sécuritaires et a conduit à la montée en puissance des courants conservateurs.



© Shannon Rowles 2021

### 3. ET MAINTENANT ?

En 2019, l'Association marocaine des droits humains déplore une « escalade des violations des droits humains et des libertés publiques et individuelles » au Maroc, notamment à travers des « actes de torture ou de traitements cruels ou dégradants » à l'égard des détenu-e-s, avec une augmentation du nombre de prisonniers et de prisonnières<sup>5</sup>.

Human Rights Watch a documenté l'existence des différentes mesures conçues pour faire taire les journalistes critiques, les dissident-e-s et les militant-e-s des droits humains qui ont refusé d'adoucir leur ton ou de s'exiler<sup>6</sup>. Ces dissident-e-s sont constamment surveillé-e-s et certain-e-s font même l'objet d'enquêtes judiciaires suivies par des procès inéquitables.

Tandis que certain-e-s sont diffamé-e-s à travers les médias gouvernementaux pour des comportements privés (relations sexuelles hors mariage, recours à l'avortement, homosexualité), d'autres sont accusé-e-s de crimes graves (espionnage, détournement de fonds, viol ou agression sexuelle). Ces personnes n'étant pas officiellement condamnées pour des délits d'expression, les autorités marocaines peuvent prétendre que la liberté d'expression est bien vivante. En parallèle du système de monopole du pouvoir et d'encadrement des élites intellectuelles de gauche, notamment à travers la répression, la corruption systématisée des élites, des outils de terreur (diffamation, espionnage, etc. – cf. affaire Pegasus<sup>7</sup>), le Maroc a une scène politique et civile officielle qui peut agir tant qu'elle ne conteste pas l'absoluité du pouvoir.

La presse d'opposition a pratiquement disparu. On n'entend plus parler des syndicats et la gauche politique est extrêmement affaiblie. L'État marocain s'est doté d'une police et de services de renseignement efficaces et loyaux à l'égard du pouvoir. Les citoyen-ne-s sont surveillés sur les réseaux sociaux, dans la rue, les maisons, les administrations, les entreprises, les écoles,

les universités, etc. à travers des milliers de fonctionnaires et agents rétribués, que les Marocain-e-s appellent les « moqadems », qui se déploient dans toutes les sphères de la société marocaine. Cet appareil étatique est appelé « makhzen »<sup>8</sup>.

C'est pourquoi certains activistes politiques de gauche au Maroc parlent de monarchie absolue tempérée : absolue, car tous les pouvoirs sont entre les mains du roi, mais tempérée, car il y a des espaces de liberté pour les partis, associations, les militant-e-s, etc. qui ne le menacent pas directement. Mais le Maroc ne vit pas sous cloche. Heureusement, les réseaux sociaux et autres canaux d'internet permettent une relative liberté de parole, qui brise le silence.

Il faut aussi tenir compte de la diaspora marocaine dans le monde. Les Marocain-e-s résidant à l'étranger ont beaucoup d'échanges avec leur famille et leurs amis. Les exilé-e-s politiques saisissent la liberté d'expression du pays qui les accueille ; c'est pour cela aussi que l'appareil d'État essaie de contrôler ses ressortissants même à l'étranger, à travers ses services de renseignement.

### 4. LES DÉSILLUSIONS DU « PRINTEMPS ARABE »

Les contestations de 2011-2012 au Maroc sont arrivées suite à l'augmentation des prix, mais la création de ce mouvement a donné l'opportunité de poser des bases pour un changement dans la société, qui demandait l'équité sociale. Cependant, il y avait d'importantes faiblesses dans le mouvement, comme le manque d'un projet clair, d'une vision sociétale partagée, le manque d'organisation interne et l'absence d'un cadre politique.

Nous sommes témoins aujourd'hui d'un pays qui vit une libéralisation de l'économie sans démocratisation. Pourtant, les tabous et la sacralité des institutions royales sont en train de s'égrener, le malaise social grandit, la contestation gronde, les espaces d'expression et de construction de

la réaction sociale grandissent même si l'accès à l'espace public est réduit. Mais cette situation est intenable sur le long terme, et les activistes pensent que nous pourrions être à l'aube d'une nouvelle révolution qui pourrait éclater sans s'annoncer.

### 5. DROITS DES FEMMES : L'ESPOIR DÉÇU DE LA RÉFORME DE LA MOUDAWANA

L'un des piliers sur lesquels le régime a fondé sa prétendue démocratisation repose sur la réforme du code de la famille, c'est-à-dire sur la reconnaissance des droits des femmes qui étaient auparavant ignorés. Ce code de la famille appelé « Moudawana » était depuis 1958 considéré comme un texte divin inspiré de la charia. Depuis l'accession au trône de Mohammed VI, des réformes sur la condition de la femme ont été adoptées, à la suite des luttes du mouvement féminin et du mouvement démocratique et ce malgré la résistance opposée par le mouvement intégriste et les conservateur-ice-s.

Le roi a constitué une commission consultative royale chargée de répondre aux attentes des militant-e-s féministes qui avaient dénoncé toutes les injustices endurées par les femmes marocaines. En janvier 2004, le nouveau code de la famille a été approuvé, à l'unanimité par le Parlement.

Le nouveau code est fondé sur l'égalité juridique entre les sexes et abolit la tutelle exercée sur les femmes. La notion de « chef de famille » est abolie et remplacée par la coresponsabilité entre les époux. L'âge légal du mariage pour la jeune femme a été revu à la hausse : dix-huit ans pour filles et garçons (au lieu de quinze ans pour les filles). Les femmes peuvent désormais se marier en toute liberté, sans la présence de leur père en tant que

tuteur, comme c'était le cas auparavant. Enfin, la femme mariée a le droit d'obtenir le divorce de son mari sans être obligée de fournir des preuves et des témoignages pour justifier les raisons de sa demande.

La réforme de la Moudawana ne s'est pas faite sans encombre et demeure le fruit de près de six années d'affrontements idéologiques entre traditionalistes et réformateur-trice-s, mais elle a été porteuse d'espoir d'émancipation pour toutes les femmes marocaines, et d'un nouveau souffle social et juridique sur le pays. Vingt ans plus tard, sa mise en application pose encore problème parce que l'appareil juridique (juges, tribunaux de la famille) n'est pas adapté, les moyens manquent pour lutter contre les pesanteurs socio-culturelles au travers de l'éducation et de la sensibilisation. Et donc malgré certaines évolutions sur le plan juridique, le Maroc reste un état avec une vision patriarcale et discriminatoire envers les femmes, à la fois au niveau législatif, politique et culturel.

L'avortement reste illégal, la loi sur l'héritage n'est pas égalitaire entre hommes et femmes, les rapports extraconjugaux sont criminalisés, la polygamie persiste (même si avec beaucoup de limitations), l'interdiction des mariages des filles mineures est souvent « dérogé » par des juges, il existe une différence salariale entre hommes et femmes, les femmes doivent faire face à une précarité et un analphabétisme plus marqués, leur présence dans les fonctions politiques demeure insuffisante (mais en amélioration), etc.

Aujourd'hui, un nouveau vent d'espoir souffle parmi les défenseur·euse-s des droits des femmes au Maroc suite à un nouvel appel du roi fin septembre 2023 à revoir la Moudawana<sup>9</sup>.

Il y a néanmoins des militantes très actives qui se battent pour la démocratisation du pays, qui soulignent que le mot « expression » est devenu synonyme de rébellion. Suite aux contestations populaires qui ont eu lieu entre 2016 et 2017 au nord du Maroc, dans la région du Rif<sup>10</sup>, il y a eu beaucoup d'emprisonnés, surtout parmi les jeunes



© Shannon Rowies 2021

et les femmes, qui ont fait augmenter le nombre de prisonnières d'opinion au Maroc. Ces femmes détenues, comme le reste des activistes de gauche du pays, demandent la séparation des pouvoirs (sécularisation) et la nécessité d'avoir accès aux droits fondamentaux (instructions, santé, etc.).

## 6. L'IMPORTANCE DES ASSOCIATIONS QUI SE BATTENT POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE

Des mécanismes existent qui permettent la démocratie participative, qui donnent la parole aux citoyen·ne-s ou aux associations. Ces mécanismes sont prévus par la Constitution de 2011, à travers l'institutionnalisation du rôle de la société civile. Cela représente une opportunité illusoire : il existe des espaces d'influence des décisions politiques, mais en réalité le pouvoir est entièrement dans les mains du roi. C'est une illusion de la participation citoyenne. L'État a voulu améliorer la soi-disant démocratie participative au niveau le plus local, c'est-à-dire là où elle dérange le moins.

Tout en étant bien conscientes de cela, des associations « modernistes » dans le pays se battent pour plus de justice sociale et en faveur des droits humains en fondant leurs actions sur les principes de la démocratie participative et de la laïcité. C'est notamment le cas des 3 associations partenaires de l'ONG Solsoc basées à Casablanca : AJR, AFAQ et IFAAP.

L'AJR (Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers) soutient et accompagne des organisations locales et des dynamiques de jeunes dans les quartiers populaires du Grand Casablanca. Sa mission consiste à mobiliser les jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses et à renforcer leurs associations. Elle s'investit avec ces dernières dans des forums sociaux, participe aux espaces de débat de la société civile et aux instances de



dialogue avec les pouvoirs publics autour des thématiques liées à la jeunesse et au mouvement associatif. L'AFAQ (Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca) appuie et accompagne des structures locales et des dynamiques au sein des quartiers populaires de Casablanca. Elle organise et porte au niveau régional, national et international, avec d'autres acteurs, le processus de plaidoyer autour des questions de genre et de l'économie sociale et solidaire. Elle renforce les capacités des cadres, favorise l'émergence de leaders féminines dans les quartiers et sensibilise le public notamment à la question de l'égalité des genres. L'IFAAP (initiatives de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité) est l'organisation de référence dans l'accompagnement des cadres associatifs du travail de proximité à Casablanca et au Maroc.

L'IFAAP fonctionne comme un outil mis à la disposition des associations de quartiers dont elle est issue. À ce titre, elle entend mettre en place des formations auprès des cadres associatifs et des animateur·rice·s de quartier pour susciter le changement social au niveau local et produire des documents de réflexion émanant des besoins des quartiers qui alimenteront des tables rondes annuelles.

*« Nous essayons de mettre en œuvre une dynamique avec des associations de proximité. Nous voulons favoriser l'État de droit à partir des territoires où se concentrent les problèmes. Construire la démocratie en partant de la base, répondre aux attentes de la population, répartir la parole, promouvoir des espaces de concertation dans les quartiers populaires. Par exemple, nous mettons en place des forums de quartier pour poser des diagnostics collectifs sur certaines problématiques. On veut que la population fasse valoir ses droits, car nous représentons un contre-pouvoir. »*

Hassan Dafir, coordinateur d'IFAAP

## 7. CONCLUSIONS : REDONNER LE POUVOIR AU PEUPLE

Le travail des associations qui se battent pour la démocratie et la liberté revêt une importance considérable dans une société où il n'y a pas de place pour la contestation du pouvoir. Les organisations partenaires de Solsoc travaillent sur plusieurs thématiques et avec différentes méthodes, pour approcher les citoyen·ne·s des quartiers populaires aux valeurs de la participation politique et de la solidarité.

L'une des actions des associations partenaires de Solsoc est de pousser la population à utiliser les faibles canaux « démocratiques » existants, comme les élections, la représentation politique au niveau local, la création de pétitions, la participation aux comités locaux, etc. afin de le renforcer, tout en faisant prendre conscience aux citoyen·ne·s de ses propres droits grâce aux outils et à la vision portée par l'éducation populaire. Pas à pas, les citoyennes et les citoyens se réapproprient leurs droits, leur pouvoir, et peuvent agir sur le contexte pour le transformer.

### Pour aller plus loin :

- Suite au voyage au Maroc de Soralia et Solsoc en mars 2023, Soralia a créé l'exposition « À la rencontre de la sororité au Maroc », sur la base des photos et témoignages récoltés. Pour plus d'info : <https://www.soralia.be/accueil/expo-a-la-rencontre-de-la-sororite-au-maroc/>
- Rapport annuel 2022 d'Amnesty International : Maroc et Sahara Occidental : <https://www.amnesty.be/infos/rapports-annuels/rapport-annuel-2022/rapport-annuel-2022-moyen-orient-afrique-nord/article/maroc-sahara-occidental>

- Amnesty International – « Maroc. Des défenseurs des droits humains ciblés par un logiciel espion de NSO Group » <https://www.amnesty.org/fr/latest/research/2019/10/Morocco-Human-Rights-Defenders-Targeted-with-NSO-Groups-Spyware/>

- Human Right Watch, 21/07/2022, Manuel des techniques de répression au Maroc, [Manuel des techniques de répression au Maroc | Human Rights Watch \(hrw.org\)](https://www.hrw.org/fr/news/2022/07/21/manuel-des-techniques-de-repression-au-maroc)

## NOTES DE FIN

- 1 L'islam est une source de légitimité du pouvoir de la dynastie alaouite. Le sultan gouverne au nom de Dieu et selon les directives de l'islam sunnite.
- 2 Par exemple, l'Islam politique a été mis en avant pour contrecarrer le panarabisme et la gauche marxiste.
- 3 <https://www.laicite.be/magazine-article/dire-non-au-ramadan/>
- 4 Islamisme politique, radicalisme (salafisme), wahhabisme et le jihadisme comme idéologie des organisations terroristes, etc.
- 5 <https://www.lorientlejour.com/article/1177719/maroc-une-ong-deploire-une-escalade-des-violations-des-droits-humains.html>
- 6 21/07/2022, Human Right Watch, Manuel et techniques de répression au Maroc : <https://www.hrw.org/fr/video-photos/video/2022/07/21/manuel-des-techniques-de-repression-au-maroc>
- 7 Pegasus est un logiciel espion destiné à attaquer les smartphones, vendu par une entreprise israélienne. Considéré comme une arme de guerre, il peut être installé à distance sur un appareil et accéder aux fichiers, messages, photos et mots de passe, ainsi qu'écouter les appels téléphoniques. Le Maroc a été accusé par Amnesty International d'utiliser Pegasus pour espionner des défenseur·e·s des droits humains : <https://www.amnesty.org/fr/latest/research/2019/10/Morocco-Human-Rights-Defenders-Targeted-with-NSO-Groups-Spyware/>
- 8 À l'origine, « makhzen » désignait les abris où étaient stockées les denrées de base (blé, orge, etc.) par le pouvoir sadien pour faire face aux grandes famines ou aux catastrophes. Par extension, la population a commencé à assimiler le makhzen aux personnes dépositaires de ces lieux de stockage et aux responsables de la distribution des denrées stockées.
- 9 23/10/2023 : Le Monde, « Au Maroc, la réforme annoncée du code de la famille suscite l'espoir des défenseurs des droits des femmes », [Au Maroc, la réforme annoncée du code de la famille suscite l'espoir des défenseurs des droits des femmes \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr/maroc/article/2023/10/23/au-maroc-la-reforme-annoncee-du-code-de-la-famille-suscite-l-espoir-des-defenseurs-des-droits-des-femmes_6148883_1881.html).
- 10 Les contestations exprimaient des revendications économiques et sociales : la lutte contre la corruption, la construction d'un centre oncologique, d'hôpitaux et d'universités dans la région, etc : <https://orientxxi.info/magazine/au-maroc-ces-foyers-de-contestation-qui-ne-s-eteignent-pas,2396>



SOLSOC est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud. Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, elle soutient des actions dans 8 pays en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Notre objectif commun est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques. En Belgique, Solsoc interpelle les décideur·euse·s belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications de ses partenaires. Un travail d'information et de mobilisation du public est également mené avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale.

**SOLSOC**  
Rue Coenraets, 68  
1060 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 505 40 82

Fax : +32 (0)2 512 88 16  
Email : [info@solsoc.be](mailto:info@solsoc.be)  
[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)  
**BE42-0000-0000-5454**

**f** SolsocASBL  
**t** [twitter.com/Solsoc](https://twitter.com/Solsoc)  
**@** [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)  
**in** [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)